



# Valoriser les lisières forestières

Informations sur les subventions cantonales  
et les prestations complémentaires du Parc  
du Doubs

Canton de Neuchâtel

**Parc naturel régional du Doubs**

Place du 23-Juin 6

CP 316

2350 Saignelégier

T: +41 32 420 46 70

[info@parcdoubs.ch](mailto:info@parcdoubs.ch)

[www.parcdoubs.ch](http://www.parcdoubs.ch)

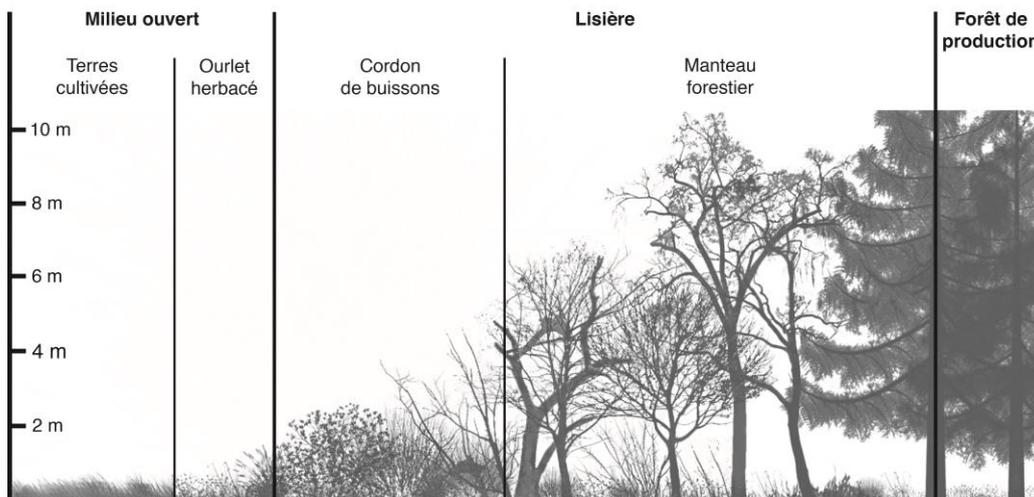
## Etager et entretenir sa lisière: pourquoi, comment, quel intérêt?

Ce document vous informe sur les intérêts des lisières structurées, notamment en ce qui concerne les domaines sylvicoles et agricoles. Nous vous présentons ensuite les possibilités de subventions pour effectuer un étagement de lisière ainsi que les prestations complémentaires offertes par le Parc du Doubs au niveau forestier et dans la zone agricole adjacente. Les annexes vous fourniront plus de détails et la liste des différentes personnes et institutions de contact.

### L'importance d'une lisière étagée

Les lisières étagées présentent un grand nombre d'intérêts de tous types, qu'il s'agisse de biodiversité, de paysage, de chasse, de sécurité mais aussi de sylviculture et d'agriculture.

Une lisière étagée est définie par les différentes strates qui s'y succèdent. On trouve tout d'abord un ourlet herbacé et des buissons, puis les arbustes, les petits arbres et enfin les grands arbres. L'étagement d'une lisière se fait par une coupe dans le massif forestier, en reculant la limite des grands arbres en faveur des buissons. La SAU adjacente n'est ainsi pas touchée, la limite entre les parcelles agricoles et sylvicoles est conservée.



Structure type d'une lisière étagée. Source: Björn Fuhrer ZHAW

Des fonds fédéraux et cantonaux sont à disposition des propriétaires pour l'étagement et l'entretien des lisières, mais ils sont généralement peu courus. Le Parc désire promouvoir ces actions, en offrant des prestations complémentaires à celle des cantons pour les propriétaires de forêts situées dans son périmètre.

Outre les intérêts en faveur de la biodiversité et du paysage, les lisières étagées et structurées présentent de nombreux avantages sylvicoles et agricoles pour leurs propriétaires.

#### **Intérêts pour la sylviculture:**

- Protection accrue des massifs forestiers contre les vents, atténuant ainsi le risque de chablis (→ moins de pertes économiques).
- Protection des grands arbres contre l'excès de soleil, contre les turbulences et l'assèchement du vent et contre certains insectes (→ plus grande valeur du bois).
- La présence d'un manteau d'arbustes limite le développement des grandes branches basses (→ arbres de meilleure qualité, moins noueux). Il permet aussi une protection contre certains ravageurs en accueillant oiseaux et autres prédateurs d'insectes.
- Diminution des dégâts dus au gibier en offrant aux grands mammifères une nourriture variée et des arbres/arbustes de substitution.

#### **Intérêts pour l'agriculture:**

- Diminution de l'ombrage sur les herbages, mûrissement plus rapide des céréales, diminution de la concurrence des racines.
- Moins de branches mortes au sol.
- Pour les propriétaires/exploitants agricoles répondant aux PER, des contributions pour les bandes herbeuses qui jouxtent les lisières peuvent être accordées (SPB, réseau écologique/EcoRéseau, qualité II).
- Habitat pour des espèces utiles à l'agriculture (auxiliaires agricoles).
- Atténuation du vent et des écarts de température côté agricole par rapport aux zones ouvertes (→ moins de risque de verse, meilleure pollinisation par les insectes, notamment les abeilles sauvages, démarrage plus précoce de l'herbe, protection du bétail contre le froid).
- S'il trouve suffisamment de nourriture en lisière, le gibier en sortira alors moins volontiers.
- Peut servir de protection contre les maladies transportées par le vent (rouilles).
- Une lisière étagée et variée abrite de nombreuses espèces, comme l'hermine, prédatrice spécialisée du campagnol.
- La présence d'un cordon d'épineux fait office de barrière naturelle pour les animaux.

## Subventions cantonales

Le Canton de Neuchâtel, dans le cadre des conventions-programmes signées avec l'OFEV, alloue une subvention de 13 CHF au mètre linéaire pour un traitement de lisière.

Une demande de subvention pour l'entretien des forêts (et donc pour l'entretien d'une lisière) peut être déposée au début de chaque période RPT (réforme de la péréquation financière et des tâches entre la Confédération et les cantons), soit tous les 4 ans. Les demandes pour la période 2016-2019 sont donc déjà arrêtées, et les dossiers qui seraient déposés actuellement ne seront traités que dès 2020.

Conditions principales:

- Un plan de gestion des forêts est obligatoire pour pouvoir ensuite obtenir des subventions du canton (ce plan de gestion est lui-même subventionné par le canton).
- Un accord de prestation a été convenu pour une période de 4 ans entre le canton et le propriétaire forestier.
- Les lisières doivent avoir un fort potentiel de valorisation et être éloignées des perturbations néfastes.
- Gestion de la lisière selon les recommandations du chapitre "Sylviculture" du PAF (plan d'aménagement forestier).

## Prestations complémentaires du Parc du Doubs

Afin d'inciter davantage de propriétaires forestiers à étagier et entretenir leurs lisières, le Parc du Doubs offre des prestations supplémentaires à celles des cantons. Il agit dans le sens d'une plus grande biodiversité et dans la mise en réseau des éléments paysagers. Le Parc soutient tout propriétaire forestier intéressé à étagier ou entretenir sa lisière, à condition que la forêt soit située sur son territoire (voir annexe 1), en complément au soutien financier du canton et de la Confédération. Il soutient également une revalorisation de lisière qui se ferait de manière individuelle, sans prestations cantonales ou fédérales.

- **Mesures en faveur de la Rosalie des Alpes:**
  - Dédommagement pour un ou plusieurs grands et vieux hêtres en situation ensoleillée coupés à 2 mètres de hauteur ou pour plusieurs hêtres d'un diamètre de minimum 20 cm coupés à 1.5 mètre.
- **Aménagement de tas de pierres ou de branches:**
  - Le Parc offre un forfait financier pour l'aménagement de tas de pierres ou de branches (rémanents de coupe).
- **Conseils:**
  - Le Parc propose une demi-journée d'un forestier-conseil pour débiter et savoir comment effectuer les travaux de la meilleure manière.
- **Autre mesure selon l'estimation du propriétaire, du garde-forestier ou de l'animateur du réseau, à discuter avec le Parc:**
  - La mesure doit favoriser la biodiversité et/ou la mise en réseau. Elle peut concerner le peuplement forestier ou la surface agricole attenante (plantation d'arbustes, inscription de la bande herbeuse en réseau écologique, conseils pour l'élimination de plantes invasives, etc).

### Conditions:

- Favoriser les arbres, arbustes et buissons d'essences peu fréquentes ou à valeur écologique élevée.
- Conserver les arbres habitats et les arbres à trous de pics.
- Laisser le bois mort sur pied ou au sol. Ne pas arracher les souches en place ou déracinées.
- Réaliser les travaux d'abattage et de coupe en-dehors de la période de nidification, définie du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet.

Une convention entre le Parc et le propriétaire sera établie après entente afin de formaliser les mesures retenues.

**Pour nous joindre:**

Votre personne de contact au Parc du Doubs est Viviane Froidevaux, responsable de ce projet.

Parc naturel régional du Doubs

Place du 23-Juin 6

CP 316

2350 Saignelégier

Tél: 032 420 46 77 / [viviane.froidevaux@parcdoubs.ch](mailto:viviane.froidevaux@parcdoubs.ch) / [www.parcdoubs.ch](http://www.parcdoubs.ch)

## Annexes

### Liste des communes concernées et carte du Parc

Les propriétaires de lisières situées sur les territoires des communes membres du Parc du Doubs peuvent bénéficier des prestations complémentaires du Parc en cas d'étagement ou d'entretien d'une lisière.



Canton de Neuchâtel: Les Brenets, Le Locle\*, Les Planchettes, La Chaux-de-Fonds\*

Canton de Berne: La Ferrière

Canton du Jura: Les Bois, Le Noirmont, Les Breuleux, La Chaux-des-Breuleux, Saignelégier, Les Enfers, Montfaucon, Saint-Brais, Lajoux, Les Genevez, Clos du Doubs.

\* Le territoire des communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ne fait que partiellement partie du périmètre officiel du Parc du Doubs. Cependant, les prestations du Parc en faveur des traitements de lisières s'appliquent à l'intégralité de ces deux territoires communaux.

## Services concernés

### **Services forestiers du Canton de Neuchâtel:**

**Processus pour établir un plan de gestion:** contacter le Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) ou le garde-forestier pour obtenir les informations relatives au plan de gestion ou consulter la page du site internet

<http://www.ne.ch/autorites/DDTE/SFFN/forets/Pages/DemarchesAdministrativesForets.aspx>, onglet "Etablir un plan de gestion".

**Processus pour effectuer un traitement de lisière:** contacter le garde forestier et remplir avec lui une demande de subventionnement pour un traitement de lisières.

**Service de la faune, des forêts et de la nature**, Rue du Premier-Mars 11, 2108 Couvet.

Tél: 032 889 67 60 / Fax 032 89 60 80 / [SFFN@ne.ch](mailto:SFFN@ne.ch)

Le SFFN – Section nature – pilote également les projets liés aux surfaces de promotion de la biodiversité et leur mise en réseau. Il coordonne les expertises de terrain effectuées par les mandataires en collaboration avec le SAGR (Service de l'agriculture) – Office des paiements directs - en charge de ces prestations.

Personne de contact au SFFN pour la promotion de la biodiversité: Philippe Jacot.

Tél: 032 889 77 39 / [philippe.jacot@ne.ch](mailto:philippe.jacot@ne.ch)

**Arrondissement forestier des Montagnes neuchâteloises**, Pascal Schneider, Ingénieur

d'arrondissement, Espacité 4, 2300 La Chaux-de-Fonds. Tél: 032 889 67 62 / [SFFN.AFOMN@ne.ch](mailto:SFFN.AFOMN@ne.ch)

### **Gardes-forestiers de triage:**

- Le Locle et La Chaux-de-Fonds:  
Hubert Jenni, Billodes 52, 2400 Le Locle.  
Tél: 032 933 85 88 / 079 637 63 08
  
- Les Brenets:  
Richard Gigon, Espacité 4, 2300 La Chaux-de-Fonds.  
Tél: 079 637 64 87.  
Pour la commune des Brenets et l'Etat de Neuchâtel.
  
- Les Planchettes:  
Raymond Wobmann, Espacité 4, 2300 La Chaux-de-Fonds.  
Tél: 079 637 64 88.  
Pour la commune des Planchettes et l'Etat de Neuchâtel.

**Services agricoles du Canton de Neuchâtel:**

L'Office des paiements directs du Service de l'agriculture est en charge des prestations liées aux surfaces de promotion de la biodiversité et de leur mise en réseau.

**Service de l'agriculture**, Route de l'Aurore 1, 2053 Cernier.

Tél: 032 889 37 00 / Fax: 032 889 37 01 / [sagr@ne.ch](mailto:sagr@ne.ch)

Personne de contact au SAGR: Joëlle Beiner. Tél: 032 889 36 84 / [joelle.beiner@ne.ch](mailto:joelle.beiner@ne.ch)

Procédure à suivre par l'exploitant pour inscrire une surface dans un EcoRéseau:

1. S'inscrire à l'association EcoRéseau concernée:
  - EcoRéseau Les Recrêtes: M. Gilbert Hirschy, 032 932 10 88, [gil.hirschy@bluewin.ch](mailto:gil.hirschy@bluewin.ch)
  - EcoRéseau Le Locle-Les Brenets: M. Vincent Feuz, 032 920 38 34, [famille.feuz@hotmail.com](mailto:famille.feuz@hotmail.com)
  - EcoRéseau La Chaux-de-Fonds: M. Bastian Droz, 079 360 54 14, [bastian.droz@bluewin.ch](mailto:bastian.droz@bluewin.ch)
2. Annonce de surfaces SPB pour l'inscription à un réseau ou au programme Qualité II: via le système intercantonal Acorda.ch (via [agate.ch](http://agate.ch), le système de l'OFAG), pendant les périodes de recensements d'hiver (du 15 janvier au 28 février).

## Fournisseurs potentiels de plants

Si vous désirez replanter quelques arbres ou arbustes en lisière ou dans les terrains adjacents, nous vous proposons des entreprises basées dans le territoire du Parc. Vous restez bien entendu libre de vous adresser à d'autres fournisseurs, selon vos désirs.

N'oubliez pas de spécifier que vous désirez des plants forestiers, et non des plants ornementaux (différence de prix significative). Notifiez également à votre fournisseur qu'il est important que les plants commandés ne soient pas croisés avec des essences exotiques.

**Loïc Sarrieu**, Route du Raya 9, 2400 Le Locle.

Tél: 079 648 64 71 / loic\_76@hotmail.com / [www.entrepriseforestieresarrieu.ch](http://www.entrepriseforestieresarrieu.ch)

Entretien d'espaces verts & entreprise forestière

**Frédéric Rohrbach**, Les Bulles 14, 2300 La Chaux-de-Fonds

Tél: 032 968 38 82 / [info@fredericrohrbach.ch](mailto:info@fredericrohrbach.ch) / [www.fredericrohrbach.ch](http://www.fredericrohrbach.ch)

Entretien de jardin-paysagiste-entreprise forestière

**Aménat Sàrl**, Les Clos Dedos 13d, 2714 Les Genevez

Tél: 032 484 02 35 / Fax 032 484 02 37 / [amenat@bluewin.ch](mailto:amenat@bluewin.ch) / [www.amenat.ch](http://www.amenat.ch)

Pierre Boillat: 079 581 40 35

Olivier Lovis: 079 477 65 57

Aménagements naturels et de jardins.

**Arbro Service Sàrl**, Laurent Cattin, La Petite Côte 35, 2336 Les Bois

Tél: 032 961 17 29 / 079 342 94 00 / Fax 032 961 17 07 / [info@arbroservice.ch](mailto:info@arbroservice.ch) / [www.arbroservice.ch](http://www.arbroservice.ch)

Soins aux arbres, murs de pierres sèches, jardins bien-être, travaux sur corde.

## Liste de plants – choix d'espèces indigènes

### Buissons

Aubépines*	<i>Crataegus spec. D</i>	
Bois gentil/joli	<i>Daphne mezereum</i>	
Bourdaïne	<i>Frangula alnus</i>	
Chèvrefeuille à balais	<i>Lonicera xylosteum</i>	
Chèvrefeuille bleu	<i>Lonicera caerulea</i>	
Chèvrefeuille des Alpes	<i>Lonicera alpigena</i>	
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	
Chèvrefeuille noir	<i>Lonicera nigra</i>	
Cornouiller mâle	<i>Cornus mas</i>	
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaea</i>	
Genévrier commun	<i>Juniperus communis</i>	
Epine noire	<i>Prunus spinosa</i>	
Epine-vinette	<i>Berberis vulgaris</i>	
Groseillier rouge	<i>Ribes rubrum</i>	
Nerprun des Alpes	<i>Rhamnus alpina</i>	
Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i>	
Noisetier **	<i>Corylus avellana</i>	
Rosier	<i>Rosa spec.</i>	
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	
Sureau rouge	<i>Sambucus racemosa</i>	
Troëne commun	<i>Ligustrum vulgare</i>	
Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>	
Viorne obier	<i>Viburnum opulus</i>	

### Petits arbres

Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i>	
Alisier torminal	<i>Sorbus tominalis</i>	
Aulne blanc/blanchâtre	<i>Alnus incana</i>	
Aulne noir	<i>Alnus glutinosa</i>	
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>	
Merisier	<i>Prunus avium</i>	
Charme	<i>Carpinus betulus</i>	
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	
If	<i>Taxus baccata</i>	
Orme de montagne	<i>Ulmus glabra</i>	
Merisier à grappes	<i>Prunus padus</i>	
Poirier sauvage	<i>Pyrus pyraster</i>	
Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>	
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>	
Cerisier de Ste-Lucie	<i>Prunus mahaleb</i>	
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	
Saules	<i>Salix spec.</i>	

### Arbres

Noyer	<i>Juglans regia</i>	
Orme champêtre	<i>Ulmus minor/campestris</i>	
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>	
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>	

### Arbres fruitiers (hautes tiges, indigènes)

Pommier	<i>Malus domestica</i>	
Poirier	<i>Pyrus communis</i>	
Cerisier	<i>Prunus avium/cerasu</i>	
Prunier	<i>Prunus domestica</i>	
Cognassier	<i>Cydonia oblonga</i>	

\* Crataegus: pas dans le canton de Berne  
 \*\*Noisetier: seulement si absent du site et des environs, max. 1 pied

## Forestiers conseils

Il n'est pas forcément toujours évident de savoir comment exécuter les travaux en lisières afin de créer un étage optimal ou d'entretenir correctement une lisière déjà structurée. Vous pouvez contacter votre garde-forestier, qui vous aidera volontiers. Si vous le désirez, le Parc met également à votre disposition, durant une demi-journée, des forestiers (gardes-forestiers, ingénieur forestier) formés et aptes à vous transmettre au mieux la manière de faire. Ils pourront vous guider pour débiter les travaux et vous expliquer comment les effectuer au mieux.

Attention, il ne s'agit pas de main d'œuvre gratuite, mais bien d'un conseil personnalisé, sur le terrain.

### ***Personnes de contact:***

Bureau forestier  
Gilbert Hirschy  
Les Recrettes 207  
2416 Les Brenets

Tél: 032 932 10 88 / Mobile: 079 240 71 16 / [gil.hirschy@bluewin.ch](mailto:gil.hirschy@bluewin.ch)

Aménat Sàrl  
Les Clos Dedos 13d  
2714 Les Genevez

Tél: 032 484 02 35 / Fax 032 484 02 37 / [amenat@bluewin.ch](mailto:amenat@bluewin.ch) / [www.amenat.ch](http://www.amenat.ch)

Pierre Boillat: 079 581 40 35  
Olivier Lovis: 079 477 65 57

Natucom  
Gérald Fringeli  
Rue du 23-Juin 17  
2800 Delémont

Tél: 044 586 12 19 / [info@natucom.ch](mailto:info@natucom.ch) / [www.natucom.ch](http://www.natucom.ch)